

# **Jours de fête aux Grottes**

## **15 et 16 mai 2010**

### **la ville est à vous**

## **Les consignes**

### **Participation**

Gratuite et ouverte à tou-te-s, exceptés les stands publicitaires, de vente proposant des objets neufs produits en série de manière industrielle ou artisanale, de propagande religieuse, sectaire, politique.

La taille d'un stand est limitée à la taille d'une place de parking (3x3m).

Aucune infrastructure (tente, table, bancs, eau électricité, etc.) n'est fournie.

Aucune réservation de place, on s'arrange à l'amiable entre voisins.

Pas de sono aux stands, sauf pour les musiciens et autres artistes «live».

Emplacement libre, sauf devant les bouches d'incendie, les entrées d'immeubles, les passages, etc. et sur les emplacements réservés aux animations et spectacles.

Devant les arcades, priorité aux commerçants participant à la fête.

Laisser un espace de 3m50 au milieu de la chaussée pour les véhicules d'urgence.

Aucune installation ne doit endommager le domaine public ou privé (trottoir, mur, etc.).

Aucune installation des stands n'est autorisée avant 8h!

### **Stands de nourriture**

Professionnels et amateurs : pré inscription préalable obligatoire auprès de l'organisation.

Emplacement prédéfini à respecter. Patente obligatoire à afficher.

Autorisation de l'organisation requise, respect des consignes du comité organisation, du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), ainsi que de la Voirie-Ville propre.

Utilisation obligatoire de vaisselle biodégradable.

Pas de vente libre d'alcool.

Pour les boissons, utiliser exclusivement les gobelets réutilisables, consignés et mis à disposition sur place (fournis par la Ville).

Pas de vente de verre, d'alu, ni de PET.

Acceptation des bons repas.

Nous vous encourageons à pratiquer des prix abordables, dans l'esprit d'une fête de quartier familiale.

### **Nettoyage**

Chacun nettoie les abords de son stand régulièrement et remporte chez soi ce qu'il n'a pas vendu. Les autres déchets doivent être triés conformément aux consignes émises par la Ville de Genève et entreposés dans les installations prévues à cet effet.

### **Circulation**

Rues fermées du samedi 6h au dimanche 24h. Voitures et camions frigorifiques interdits dans le périmètre pendant ces heures. Une zone et un horaire sont prévus pour charger et décharger les marchandises.